



A vos cultures

N° 19 – 10 juillet 2019

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n° 21.

A RETENIR :

Maïs : Pyrale : pic de ponte atteint en fin de semaine dernière. Pic de larves attendu dans les prochains jours. Prévoir d'intervenir sur la fin de la semaine sur les secteurs à risque. Les trichogrammes doivent être en place.

MAÏS

Pour les 20 parcelles observées cette semaine, les stades sont compris entre 8 feuilles et floraison mâle feuilles (cf BSV pour plus de détails).

Rappel : les feuilles ayant pu disparaître avec le gel sont à comptabiliser pour déterminer le stade du maïs.

PYRALE : Les conditions sèches continuent de perturber les captures sur les pièges à phéromones qui restent peu nombreuses en général, tandis que les quelques pièges lumineux installés sur le réseau font état de nombreux individus capturés. Le vol de pyrales est en cours, le pic de ponte a théoriquement été atteint le 7 juillet et le pic de larves devrait l'être en fin de semaine dans l'Allier voire détail ci-dessous :

Tableau des prévisions des dates de réalisation des stades de la Pyrale (source BSV)

Ville	Vol à partir de 500°C	Date pic de ponte 650°C	Date pic de larve 700°C
Clermont-Fd	24 juin	3 juillet	6 juillet
Issoire	25 juin	4 juillet	8 juillet
Montbeugny	28 juin	9 juillet	13 juillet
Vichy	26 juin	7 juillet	11 juillet

Les dates à venir sont calculées à partir des prévisions de températures Météo-France

Les traitements par trichogramme sont en place.

Pour les interventions chimiques au pic de vol, le traitement doit être positionné sur la fin de semaine. Les nuits fraîches actuelles devraient permettre d'avoir de bonnes conditions d'intervention.

Il est possible d'utiliser soit :

- **CORAGEN** avec possibilité de moduler la dose (chlorantraniliprole 200 g/l) 0.08 à 0.1 litre
- Ou d'opter pour une pyrèthriinoïde homologuée sur pyrale type **KARATE ZEON** à 0.2 litre (lambda cyhalothrine 100 g/l) attention pour ce produit en cas de présence de panicules visibles au moment du traitement, la dose maximale autorisée n'est que de 0.15 litre

Si présence de pucerons au moment du traitement, opter pour le CORAGEN qui limitera le risque de pullulation de pucerons, car moins agressif sur les auxiliaires, même raisonnement si votre secteur présente un risque Héliothis.

HELIOTHIS :

Deux parcelles de l'Allier situées sur les communes de Boucé et Cindré font état respectivement de 1 et 7 adultes capturés.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](http://www.allier.chambagri.fr)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"